

Questions orales

Je voudrais que la ministre me dise pourquoi elle agit ainsi. Quelle est l'explication de cette décision mesquine? Est-ce par rancune, pour des raisons financières ou est-ce simplement une réaction paranoïde au défi que pose le Parti réformiste?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait, les dispositions du budget visent à tenter d'améliorer la situation financière fort critique du gouvernement du Canada.

Un des principes qu'on a tôt fait d'apprendre dans la vie publique, c'est qu'il n'y a pas de limite au bien qu'on peut faire, mais qu'il y a des limites à ce qu'on peut se permettre de faire.

Dans le cas de la contestation judiciaire, par exemple, je signale que le gouvernement fédéral est le seul au Canada à avoir créé un programme—et c'est notre gouvernement qui l'a fait en 1985—permettant aux Canadiens de porter une affaire devant les tribunaux après une première vérification de la conformité de nos lois avec la Charte. Aucun autre gouvernement au Canada, ni même les gouvernements formés par le parti du député, n'avait donné cette possibilité aux citoyens.

Depuis huit ans, les Canadiens ont eu la possibilité de contester en cour la conformité des lois canadiennes avec la charte au-delà de la décision du gouvernement. Je pense que les provinces devraient peut-être mettre sur pied un organisme juridique semblable pour aider leurs citoyens à contester leurs lois.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ne refilons pas cela aux provinces. La Charte des droits est une affaire d'intérêt national.

La ministre dit que le gouvernement est confronté à une grave crise financière. J'ai ses chiffres ici. Dans son document, elle demande que les fonds consacrés au contentieux du ministère de la Justice passent de 73 à 89 millions de dollars. Dans toute mon expérience d'avocat, je n'ai jamais vu le ministère de la Justice comparaître devant un tribunal pour défendre la cause d'un Indien ou d'un pauvre. Cet argent, c'est bon pour les riches avocats de Vancouver.

Si elle a obtenu un million de dollars supplémentaire pour les avocats du contentieux, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas quelques dollars à consacrer aux pauvres et aux défavorisés?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve la question du député indigne de lui.

Nos dépenses liées aux poursuites s'expliquent par le fait que le ministère de la Justice est l'avocat du gouvernement du Canada. Bien des Canadiens veulent poursuivre le gouvernement du Canada. Ce dernier a des différends avec des gens au sujet d'une multitude d'affaires, si bien que la charge de travail du secteur du contentieux du ministère de la Justice n'est pas assumée par les avocats du ministère qui regroupe les avocats du gouvernement du Canada.

Dans les domaines clés qui ont trait au fondement ou à l'application de la charte, le gouvernement du Canada est souvent appelé à comparaître devant les tribunaux. En tant que procureur général, je comparais devant les tribunaux non seulement pour défendre le point de vue du gouvernement du Canada, mais aussi pour défendre les prérogatives du Parlement et pour résoudre certaines questions d'intérêt public. Ces cas doivent être débattus devant les tribunaux qui rechercheront un compromis équitable. Toutefois, prétendre que le budget du contentieux du ministère de la Justice est utilisé à des fins politiques, c'est, quant à moi, tout à fait ridicule.

* * *

LE BUDGET

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je préfère qu'elle paie pour le Programme de contestation judiciaire afin que certains pauvres puissent défendre leurs causes devant les tribunaux.

Je veux revenir sur cette question des sévères restrictions financières et je vais adresser ma dernière question au premier ministre. Comme on l'a dit à la Chambre ce matin, selon Statistique Canada, l'économie a reculé de 1,5 p. 100 l'année dernière. C'est pire que ce qu'on avait prévu dans le budget. Les seules entreprises qui s'en sortent bien depuis trois mois sont les compagnies d'assurances avec des profits pouvant aller jusqu'à 23 p. 100 et les banques, dont les profits atteignent le chiffre incroyable de 65 p. 100. Pourtant, tous les autres secteurs sont en baisse contrairement aux prévisions budgétaires.

Ma question au premier ministre est celle-ci: comment peut-il justifier une politique économique qui récompense les banques et les compagnies d'assurances en présentant un budget qui ne stimule pas l'économie et ne fait absolument rien pour les chômeurs tout en sabrant dans les services juridiques et sociaux offerts aux plus démunis?